

Admission à la vérification d'instrument de mesure pour la circulation routière

du 6 décembre 2005

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Berne-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: CES AG, Dübendorf (CH)

Requérant: CES AG, Dübendorf (CH)



Système de surveillance photographique de la circulation aux feux rouges avec mesure cinémométrique avec caméra numérique et transmission de données numérique.

Type: Traffic Observer LD-05

Se composant de:

- Système cinémométrique HEY01Feig
- Unité centrale avec caméra numérique TO-CU-LD-05
- Unité de temps TO-TMU-05
- Flash et alimentation

6 décembre 2005

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz